

Cugy (VD), le 27. janvier 2006

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 26 janvier 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services)

Lors de la séance du Conseil communal du 23 juin 2005, le principe d'une résolution a été accepté par l'organe délibérant, tendant à s'opposer à l'AGCS. Cette résolution avait été proposée par Madame Cornélia Kellenberger, Messieurs Michel Rudaz et Gilbert Décosterd, conseillers communaux.

Rappelons que :

- l'accord général sur le commerce des services (AGCS) est un accord international destiné à mettre en place la libéralisation du marché des services (au total : 160);
- cet accord est négocié au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), 149 pays en sont membres. Cet accord inquiète une partie importante de la population par les effets qu'il pourrait produire sur notre société (risque de privatisation de services tels que la santé, l'éducation, l'approvisionnement de l'eau, du gaz, de l'électricité, des télécommunications, etc.);
- par ailleurs, la discrétion avec laquelle les engagements et les exemptions de la Suisse sont décidés fait également l'objet de vives critiques ;
- de nombreuses communautés locales suisses ont ainsi officiellement réagi, se déclarant "zone hors AGCS"; citons 90 collectivités dans 11 différents cantons qui ont rejoint le front du refus de cette mondialisation, dont les villes de Genève, Zurich, Bâle, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Yverdon-les-Bains, Renens, Vevey, Morges, Ecublens, localités de plus de 10'000 habitants ;
- en Europe, aux USA, au Canada et dans le reste du monde, de nombreux groupes de résistance à cette globalisation font connaître leur mécontentement de différentes façons (manifestations publiques, prises de position par l'intermédiaire de la presse ou d'Internet).

D'une rencontre, le 7 novembre 2005 entre les représentants de la Municipalité et les trois conseillers communaux à l'origine de la résolution, a découlé l'idée d'une lettre adressée au Conseil fédéral, joignant la voix de la Commune de Cugy à ce front du refus des populations inquiètes et décidées à sauvegarder les prérogatives démocratiques qui sont les nôtres. Cette action a été considérée plus opportune qu'une "déclaration hors zone AGCS", sans valeur juridique et s'apparentant à un inutile "effet de manches".

A l'occasion de la dernière conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Hongkong du 13 au 18 décembre 2005, les divergences profondes entre les pays concernant la politique agricole mondiale ont relégué dans l'ombre les résultats des négociations sur les services. Malgré la méconnaissance de la situation exacte qui en résulte, la Municipalité a décidé de préparer la rédaction de dite lettre à adresser au Conseil fédéral avec copie de celle-ci au Conseil d'Etat et aux medias.

Elections communales

Soucieuse de mobiliser au maximum la population pour cette importante échéance (12 mars prochain), la Municipalité a

- annoncé les diverses dates composant le calendrier des élections communales 2006 dans le numéro de décembre des Reflets de Cugy,
- diffusé une PIO le 16 décembre 2005,
- organisé, d'entente avec le président du Conseil communal, une séance d'information publique le 9 janvier 2006,
- apposé au début janvier une dizaine d'affichettes dans la localité, rappelant cette information.

Le président du Conseil a, par ailleurs, rappelé la séance du 9 janvier par une lettre aux membres de l'organe délibérant.

A l'échéance des inscriptions, la liste d'entente pour le Conseil communal comporte 42 noms : 6 dames et 36 messieurs ; 3 conseillères et 28 conseillers actuels ont demandé le renouvellement de leur mandat.

Un deuxième tour est de ce fait d'ores et déjà nécessaire; il aura lieu le 02 avril 2006.

La liste d'entente pour la Municipalité comporte 7 noms : Mme **Franzini** Jacqueline, MM. **Bron** Raymond, **Rohrer** José, **Masiello** Orlando, **Pétremand** Olivier, **Janin** Pierre-André et **Allemand** Yvan

La Municipalité a reçu les quatre nouveaux candidats au cours de sa séance le 23 janvier, afin notamment de constituer la liste d'entente et d'organiser les interviews prévus par TVRL.

2. ECOLES (Jacqueline Franzini)

Nouveau collègue

Les études se poursuivent. L'agenda est respecté. A la fin du mois de février prochain, la Municipalité devra se prononcer sur un certain nombre de questions, notamment

- type de chauffage
- structure porteuse
- fondations et gestion des eaux souterraines
- certains détails constructifs

Petite enfance

Le Service de protection de la Jeunesse a mis en consultation les directives cadres de référence en lien avec la loi sur l'accueil de jour (LAJE). Le délai de réponse est fixé au 1^{er} février 2006.

L'acceptation de cette loi bouleverserait le fonctionnement et le coût des structures communales de garde des enfants telles qu'on les connaît aujourd'hui. En effet, le projet préconise la professionnalisation des postes de travail qui, en cas d'adoption, devraient être assumés par des personnes au bénéfice d'une formation reconnue d'éducatrice de la petite enfance, avec à la clé, bien entendu, une explosion des coûts et une remise en question de la viabilité des services existants.

3. SERVICE DES EAUX (Jacqueline Franzini)

Réseau d'eau potable

Comme vous avez pu le lire ces derniers temps dans les journaux, une baisse importante des précipitations a été constatée au cours des dernières années. Les sources de Cugy s'en ressentent et la Municipalité organisera une campagne de sensibilisation auprès de la population l'incitant à utiliser avec parcimonie ce liquide indispensable à la vie.

4. FINANCES (José Rohrer)

Facture sociale et fonds de péréquation

Le Conseil d'Etat a adopté le décret d'application relatif à la loi sur les péréquations intercommunales ainsi que l'arrêté fixant les critères provisoires de classification pour 2006. Les calculs permettant de déterminer les acomptes 2006 de la facture sociale prendront en compte les éléments suivants:

- rendement moyen des impôts en 2003 et 2004
- population moyenne 2003 et 2004
- taux d'imposition 2004
- dépenses thématiques 2005 telles qu'elles ressortent du questionnaire rempli par chaque commune.

Nous devons en conséquence attendre 2007 pour connaître avec exactitude notre classification définitive qui sera directement influencée par l'ensemble des taux qui ont été adoptés par les communes vaudoises.

Outre notre classification, la facture sociale sera également influencée par les paramètres suivants:

Hausse de la facture sociale	Baisse de la facture sociale
Augmentation des dépenses de l'Etat par rapport au budget 2006	Baisse des dépenses de l'Etat par rapport au budget 2006
Baisse du taux d'imposition en 2006	Hausse du taux d'imposition en 2006
Augmentation de la population supérieure à la moyenne cantonale	Baisse de la population
Dépenses thématiques inférieures aux prévisions	Dépenses thématiques supérieures aux prévisions
Recettes conjoncturelles particulièrement élevées	Recettes conjoncturelles particulièrement faibles

S'agissant des dépenses thématiques, il s'agit de relever que le financement en pourcent qui sera restitué aux communes sera adapté par rapport aux ressources à disposition. On peut s'attendre à une restitution inférieure aux 75 % fixés dans la loi.

L'ensemble des facteurs que nous venons d'évoquer ont comme conséquence une augmentation de charge provisoire de Fr. 294'000.-- de la facture sociale pour nos comptes 2006.

Ce montant sera en partie compensé au plus tard sur l'année suivante en fonction de l'évolution de l'ensemble des paramètres énumérés dans le tableau présenté ci-dessus.

5. CIMETIERE (Daniel Bally)

Les travaux de réaménagement du cimetière sont bientôt terminés. En décembre, le columbarium et le monument du souvenir ont été posés. Les finitions interviendront dès que le temps le permettra.

6. DECHETS (Daniel Bally)

Nouvelle déchetterie

Dans la séance du 23 juin 2005, vous avez accepté le préavis concernant le plan partiel d'affectation de Praz-Faucon relatif à la zone spéciale pour déchetterie, centre de tri, aire d'entreposage de déchets verts et extension de la zone d'utilité publique.

M. Jacques Henrard, architecte, a été mandaté pour présenter un avant-projet de déchetterie. Dans le courant de l'été, nous avons, avec M. Henrard et M. Joye, visité cinq déchetteries de la région, soit : Echallens, Assens, Crissier-Bussigny, Echandens et Préverenges.

Une esquisse d'intention a été présentée à la Municipalité en début d'année et à la COMUR le 18 janvier dernier. Il s'agit maintenant de vérifier sa faisabilité en établissant un avant-projet et une estimation des coûts à plus ou moins 10%.

La demande de crédit pour l'établissement d'un projet définitif, soumissions rentrées, pourra ensuite être établie et présentée à votre Conseil, en principe cette année encore.

7. ROUTES (Gilles Renaud)

Transporteur Reform Muli T9 (nouveau)

En réponse à une demande de M. Fabrice Astori, formulée lors de la séance du Conseil communal du 15 décembre, nous pouvons confirmer que nos employés communaux pourront conduire le nouveau transporteur Reform Muli T9, celui-ci ne dépassant pas 45 km/h. Le poids total n'est pas pris en considération (catégorie de permis : F). Pour une vitesse supérieure à 45 km/h., le véhicule est considéré comme un petit camion. Il s'agirait alors d'obtenir un permis de catégorie C1.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

J.-M. Goumaz